

COMMUNAUTE de COMMUNES du PAYS de PANGE

ARRONDISSEMENT METZ-CAMPAGNE

Nombre de
membres
du Bureau
Communautaire

18

Extrait du procès-verbal des délibérations du Bureau Communautaire

Membres
en fonction :

18

Séance du 18 mai 2015 à PANGE

Membres présents :

12

sous la présidence de Monsieur **Roland CHLOUP, Président**

Nombre de votants :

16

Date d'envoi de la convocation : 05 mai 2015

Présents :

COLLIGNY	:	Mme Francine KONIECZNY
COURCELLES-CHAUSSY	:	M. Jean-Marie GORI
MAIZEROY	:	M. Jean-François LEIDELINGER
MAIZERY	:	M. Hervé MESSIN
MARSILLY	:	M. Lucien MUNIER
MONTOY-FLANVILLE	:	M. Eric GULINO
PANGE	:	M. Roland CHLOUP
RAVILLE	:	M. François BECKER
RETONFEY	:	M. Christian PETIT
SANRY-SUR-NIED	:	Mme Sylviane ETERNACK
SORBEY	:	M. Philippe PIOT
VILLERS-STONCOURT	:	M. Jean-François LELLIG

Absents excusés :

BAZONCOURT	:	M. Dominique BERTRAND qui a donné procuration à M. CHLOUP
COINCY	:	M. Michel HERENCIA qui a donné procuration à Mme KONIECZNY
COURCELLES-SUR-NIED	:	M. Fabrice MULLER qui a donné procuration à M. GORI
OGY	:	M. Gilles VOITURET qui a donné procuration à M. GULINO
SERVIGNY-LES-RAVILLE	:	M. Alain MANTELET
SILLY-SUR-NIED	:	M. Serge WOLLJUNG

Remarques : En début de séance, le Président demande à l'assemblée de rajouter 1 point à l'ordre du jour. Demande acceptée.
MM. GULINO et MESSIN sont arrivés au cours de la présentation du point 1.

1) Urbanisme.- Convention cadre relative à l'instruction des autorisations, déclarations préalables et demandes en matière d'urbanisme, à passer avec les communes membres.

Par délibération n°C 2015/120 du 9 avril 2015, le Conseil communautaire a décidé de retenir la proposition du District Urbain de Faulquemont pour la mise en place d'un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Ce service est mis à la disposition des communes membres pour l'instruction des autorisations, des déclarations et actes relatifs à l'utilisation du sol pour la délivrance desquels le Maire de chaque commune est compétent.

Les conditions de cette mise à disposition doivent être définies par une convention cadre.

Le Bureau communautaire,

Entendu cet exposé,

APRES DELIBERATION ET A L'UNANIMITE :

- Approuve le projet de convention cadre relative à l'instruction des autorisations, déclarations préalables et demandes en matière d'urbanisme ;
- Autorise le Président à finaliser le projet de convention cadre avec les Maires des communes membres et à signer la convention correspondante ;
- Autorise le Président à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré à Pange, les jours, mois et an susdits. Le Président soussigné certifie que le compte-rendu de cette délibération a été publié.

Pour extrait certifié conforme,
Pange, le 18 mai 2015

Le Président
R. CHLOUP

2) Personnel communautaire.- Création d'un poste de rédacteur.

Le Bureau communautaire,

APRES DELIBERATION ET A L'UNANIMITE :

➤ Créée à compter du 1^{er} juin 2015 :

- Un poste de rédacteur, à temps complet, au sein du service urbanisme.

➤ Fixe comme suit le tableau des emplois :

Désignation	Temps complet ou non complet	Nombre de postes au précédent tableau des emplois (29/04/2014)	Nombre de postes au nouveau tableau des emplois (18/05/2015)
<u>Service administratif</u>			
● Rédacteur contractuel	TC	1	1
● Rédacteur sur un emploi accessoire	TNC-5h/semaine	1	1
● Rédacteur territorial non titulaire	TC	1	1
● Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	TNC-30h/semaine	1	1
● Secrétariat	TC	1	1
<u>Service urbanisme</u>			
● Rédacteur	TC	0	1
<u>Service médico-social</u>			
● Educateur de jeunes enfants	TC	1	1
<u>Entretien des locaux</u>			
● Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	TNC-3h/semaine	1	1
<u>Service annexe de gestion des déchets et déchetteries :</u>			
● Technicien	TC	1	1
● Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	TC	2	2
● Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	TC	8	8
● Contrat Unique d'Insertion (C.U.I.)	TC	1	2
<u>Service annexe des prestations de service :</u>			
● Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	TC	1	1
● Adjoint technique de 2 ^{ère} classe	TC	3	3
<u>Service de l'école de musique communautaire (pôles de Courcelles-Chaussy et de Pange)</u>			
● Professeur chargé de direction d'établissement	TNC	1	1
● Assistant d'enseignement artistique	TC	1	1
● Assistant d'enseignement artistique	TNC	6	6
● Assistant d'enseignement artistique	TNC-2h/semaine	1	1

Fait et délibéré à Pange, les jours, mois et an susdits. Le Président soussigné certifie que le compte-rendu de cette délibération a été publié.

Pour extrait certifié conforme,
Pange, le 18 mai 2015

Le Président
R. CHLOUP

3) Petite enfance.- Commande de spectacles pour le RAM.

Afin de promouvoir les services proposés par le RAM et contacter un public plus large, il est souhaité de proposer aux familles d'enfants de moins de 3 ans du territoire intercommunal un spectacle dédié à cette tranche d'âge. Ainsi, non seulement assistantes maternelles et parents employeurs, mais aussi parents d'enfants de moins de 3 ans pourront accéder à un moment culturel et découvrir le RAM.

Le Bureau communautaire,

Entendu cet exposé,

- Vu les propositions reçues ;
- Vu l'avis favorable de la Commission « Développement touristique, vie associative et culturelle » réunie le 11 mai 2015,

APRES DELIBERATION ET A L'UNANIMITE :

- Décide de retenir la proposition de Mme Léa PELLARIN pour 9 spectacles pour 2 671,20 € HT.

Fait et délibéré à Pange, les jours, mois et an susdits. Le Président soussigné certifie que le compte-rendu de cette délibération a été publié.

Pour extrait certifié conforme,
Pange, le 18 mai 2015

Le Président
R. CHLOUP

4) Subventions.

Le Bureau communautaire,

- Vu la délibération du Bureau communautaire n°B 2014/103 en date du 5 juin 2014 approuvant le nouveau règlement d'octroi des subventions communautaires,
- Vu les demandes de subvention formulées par le Club Omnisports de Retonfey, la MJC de Pange et la Fédération Séniors Moselle,
- Vu l'avis de la Commission « Développement touristique, vie associative et culturelle » réunie le 11 mai 2015,

APRES DELIBERATION :

Par 15 voix pour et 1 abstention (M. HERENCIA) :

- Décide d'allouer 250 € au Club Omnisports de Retonfey pour l'organisation de sa fête du sport le 21 juin 2015 à Retonfey et environs;

A l'unanimité :

- Décide d'allouer 500 € à la MJC de Pange pour l'organisation du festival « MUSIKODOUV' 2015» le 29 août 2015 à Pange ;

Par 14 voix pour et 2 abstentions (Mme KONIECZNY et M. HERENCIA) :

- Décide de participer à l'évènement intitulé « Forum Séniors : santé, histoire et patrimoine » mis en place les 19 et 20 septembre 2015 à Courcelles-Chaussy par la Fédération Séniors Moselle, sous la forme de la tenue d'un stand dédié à la CCPP (550 € par stand).

Fait et délibéré à Pange, les jours, mois et an susdits. Le Président soussigné certifie que le compte-rendu de cette délibération a été publié.

Pour extrait certifié conforme,
Pange, le 18 mai 2015

Le Président
R. CHLOUP

5) SCoTAM.- Enquête Ménages Déplacements.

En phase de mise en œuvre du SCoTAM, le Syndicat mixte du SCoTAM sera amené à compléter la connaissance qu'il a de son territoire sur plusieurs aspects qui ont été effleurés lors de l'élaboration du schéma. Les déplacements des ménages font partie des données qui nécessitent d'être précisées.

L'Enquête Ménages Déplacements constitue une photographie de l'ensemble des déplacements réalisés par les habitants d'un territoire et permet de renseigner, sur la base d'un échantillon de population, les motifs, les modes et la fréquence des déplacements des ménages d'un territoire. D'autres données peuvent également être recueillies lors de l'enquête.

Lors de la réunion du Comité syndical du 16 décembre 2014, les délégués ont décidé d'engager les discussions avec les EPCI du SCoTAM pour évoquer les intérêts de réaliser une Enquête Ménages Déplacements à l'échelle du territoire du SCoTAM et pour s'accorder sur les participations financières de chacun.

Une rencontre a eu lieu au siège de la CCPP le 21 avril 2015 à ce propos.

Une participation financière de la CCPP à hauteur de 10 000 € est envisagée par le Syndicat mixte du SCoTAM.

Le Bureau communautaire,

Entendu cet exposé,

Considérant que cette étude n'est pas utile dans la mesure où le SCoTAM a été approuvé et est exécutoire,

APRES DELIBERATION ET A L'UNANIMITE :

- Se prononce contre la réalisation de l'Enquête Ménages Déplacements ;
- Charge le Président d'en informer le Syndicat mixte du SCoTAM.

Fait et délibéré à Pange, les jours, mois et an susdits. Le Président soussigné certifie que le compte-rendu de cette délibération a été publié.

Pour extrait certifié conforme,
Pange, le 18 mai 2015

Le Président
R. CHLOUP

6) Finances.- Motion contre la fermeture de la Trésorerie de Courcelles-Chaussy.

- 1/ Il a été porté à la connaissance de la CCPP la suppression de la Trésorerie de Courcelles-Chaussy.
- 2/ Cette suppression serait appliquée dans le cadre du plan de restructuration du réseau du Trésor Public en Moselle.
- 3/ L'Etat envisage la fermeture de la Perception de Courcelles-Chaussy et le regroupement de tous les services dans les locaux des Perceptions de Metz et Boulay.
- 4/ La Perception de Courcelles-Chaussy représente environ 11 M€ de prises en charge d'impôts, et reçoit physiquement plus d'environ 2 000 personnes sur une année.
- 5/ Les élus de la CCPP regrettent de voir disparaître un service de proximité assuré par du personnel compétent et efficace ayant un sens vrai des relations avec les élus et les populations.
- 6/ Les élus regrettent que la Direction Générale de la comptabilité publique et le Trésorier Payeur Général de la Moselle n'aient pas pris le soin de consulter les élus afin de mettre en place une organisation qui réponde aux besoins des acteurs locaux et des populations.
- 7/ Les élus regrettent de ne pas avoir reçu d'informations ou études préalables concernant la fréquentation, le flux de population ...
- 8/ Les élus regrettent que la proposition de regroupement de la Perception de Courcelles-Chaussy avec une autre Perception ne suive pas les perspectives d'évolution de l'intercommunalité.
- 9/ Les élus demandent que soit porté à leur connaissance les évaluations objectives qui ont conduit au projet de fermeture de la Perception de Courcelles-Chaussy.
- 10/ En tout état de cause, la rationalisation des services de l'Etat ne doit pas impacter les secteurs ruraux.

Parce que cette décision a été prise de manière unilatérale, les élus de la CCPP demandent le gel de la décision de fermeture afin de pouvoir se mobiliser, mobiliser les populations et porter leurs préconisations auprès des pouvoirs publics et des autorités.

La CCPP appelle les élus et la population à soutenir cette initiative.

Le Bureau communautaire,

APRES DELIBERATION ET A L'UNANIMITE :

- Adopte la présente motion.

Fait et délibéré à Pange, les jours, mois et an susdits. Le Président soussigné certifie que le compte-rendu de cette délibération a été publié.

Pour extrait certifié conforme,
Pange, le 18 mai 2015

Le Président
R. CHLOUP